

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240503-DEC2024-052-DE
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-052

Objet : Convention triennale entre la CCPA et Orsac Hébergement et Insertion pour la mise en place du projet « Moby'lam »

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT le projet « Moby'LAM » en faveur de l'emploi local et de l'insertion de l'association ORSAC Hébergement et Insertion ;

- DECIDE de signer une convention de partenariat avec l'association ORSAC Hébergement et Insertion pour la mise en place du projet « Moby'LAM », pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.
- PRECISE que la participation financière annuelle de la CCPA sera de 7 000 euros pour accompagner cette action.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 mai 2024*

Publiée le **06 MAI 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 3 mai 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

